

# Newsletter



Cliquer sur l'icône

Éditeurs : MARIE Théo

Filière des étangs de la région Centre-val de Loire

## Éditorial

.....

## Pisciculture

.....

p2

Interview pisciculteur/négociant

Diversification en pisciculture :  
Algoculture

p3

## Biodiversité

.....

La Grande naïade

La Salamandre tachetée

p4

## Actualité

.....

Hackathon de Châteaudun

Salon de la gastronomie et des vins

Bilan des visites de pêches

## Information

.....

p5-6

Action cormoran

CGAAER et CGEDD

## Divers

.....

p7

Projet d'application

Réunion des animateurs nationaux

Salon des étangs

## ÉDITORIAL

*Chers Lecteurs, La FAREC vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.*

*Les pisciculteurs font face à une saison pleine de disparités, les cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) bien présents font des dégâts importants et les fortes pluies, des derniers mois, ont contraint à repousser certaines dates de pêche.*



### « Interview pisciculteur : Alexandre CHAPLAULT »

« J'ai entamé ma carrière en aquaculture avec un BEPA et un Bac professionnel en aquaculture en Vendée puis un BTS ASCE à Beaupréau (Maine-et-Loire) en apprentissage à l'écloserie C.A.R.P BRENNÉ. J'ai ensuite développé mon expérience durant 5 saisons chez un pisciculteur/négociant. Cela fait maintenant 12 ans que je suis garde au SCEA de la Mailleterie qui élève des poissons d'eau douce tels que la carpe, le gardon et des carnassiers. On élève les carpes du stade larvaire jusqu'à la taille adulte, où elles partent

ensuite pour la transformation. C'est un vrai métier passion, j'ai pris goût comme tous les gamins en pêchant à la ligne. C'est un métier toutefois compliqué, fastidieux qui a beaucoup évolué ces dernières années, avec divers problématiques comme le stockage du poisson, le manque d'eau et les cormorans mais c'est un très beau métier dans lequel je m'épanouis. Je considère la FAREC comme une aide, un interlocuteur qui peut nous soutenir et porter la filière sur les aspects administratifs notamment. Quand on est en

pleine saison de pêche il est difficile d'assister aux réunions d'informations donc un petit retour est toujours le bienvenu. »



### « Diversification en pisciculture : Algoculture »

L'algoculture, en plus de ses avantages écologiques, présente un potentiel économique significatif. En tant que secteur émergent, elle ouvre de nouvelles opportunités dans plusieurs domaines économiques. Les micro-algues sont des sources riches en protéines, vitamines, et acides gras essentiels. Leur incorporation dans l'alimentation humaine, que ce soit sous forme de compléments alimentaires, d'ingrédients pour produits alimentaires ou même de substituts de viande, représente une perspective économique importante. Les qualités nutritionnelles des micro-algues peuvent contribuer à la création de nouveaux produits alimentaires fonctionnels et innovants. Les micro-algues sont une source naturelle de nutriments pour les poissons et

crustacés. L'algoculture peut donc être intégrée dans l'industrie de l'aquaculture pour fournir une alimentation saine et durable. Cette utilisation contribue à la qualité des produits aquatiques tout en réduisant la dépendance aux ressources marines limitées. Les micro-algues sont riches en lipides, offrant une matière première idéale pour la production de biocarburants, tels que le biodiesel. La croissance rapide des micro-algues, associée à leur capacité à pousser dans des conditions variées, en fait une source prometteuse pour les carburants verts, contribuant ainsi à la transition énergétique. Les composants des micro-algues, tels que les antioxydants et les pigments, sont utilisés dans l'industrie cosmétique et pharmaceutique. Leur potentiel pour la fabrication de

produits de beauté et de médicaments représente un marché en pleine expansion. L'algoculture peut également fournir des services écologiques en contribuant à la dépollution de l'air et de l'eau. Certaines entreprises se spécialisent dans l'utilisation des micro-algues pour capter le dioxyde de carbone émis par les industries, créant ainsi des solutions de compensation carbone. Les avancées dans la compréhension des micro-algues ouvrent la voie à de nouvelles applications et technologies, créant ainsi des opportunités.



« *Najas marina* L., 1753 (*Naiade marine, Naiade majeure, Grande naiade*) »

*Najas marina*, également connue sous le nom de Grande naiade, est une plante submergée caractérisée par une tige raide et épineuse, des feuilles dentelées, et des fleurs verdâtres discrètes. Elle peut atteindre une taille allant de 10 cm à 2 mètres. Ses noms communs incluent "Grande naiade" et "verges de Christ". Elle est répandue dans les régions tempérées et subtropicales d'Amérique et d'Eurasie. L'origine du nom "Naiade" provient du grec, faisant référence aux nymphes des milieux aquatiques, tandis que "marina" en latin souligne son habitat marin. Décrite par Linnaeus en 1753, *Najas marina* est sujette à des statuts de conservation dans plusieurs

régions françaises. Cette espèce préfère les eaux stagnantes calcaires, fortement minéralisées, et peut tolérer des conditions saumâtres. Cette espèce prolifère dans des habitats aquatiques tels que les eaux douces, les lacs, les étangs et les rivières à faible courant. Sa distribution est presque cosmopolite, bien qu'elle soit plus fréquente dans certaines régions, comme le bassin parisien en France et dans notre région Centre-Val de Loire. La naiade marine pousse en touffes avec une tige rigide et ramifiée, des feuilles dentelées et épineuses, et des fleurs peu visibles. Elle se reproduit à la fois sexuellement et asexuellement, elle produit des graines qui germent à des

températures idéales de 24 °C et forme des hibernacles pour survivre à l'hiver. Elle partage souvent son habitat avec d'autres plantes aquatiques telles que les potamots. Bien que considérée comme disparue, *Najas marina* réapparaît progressivement, et des efforts de protection ont été mis en place dans certaines régions.



« *Salamandra salamandra*, Linnaeus, 1758 (*Salamandre tachetée*) »



La salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) est un amphibien principalement présent en Europe, se différenciant en deux sous-espèces selon sa répartition géographique. La Salamandre tachetée à bandes (*Salamandra terrestris*) se trouve à l'ouest et au centre de l'Europe, tandis que la Salamandre tachetée européenne (*Salamandra salamandra*) occupe l'est et le centre du continent. La plus commune est la Salamandre tachetée, c'est elle qui peuple le Val de Loire et spécifiquement la Sologne. La Salamandre, emblème du Loir et Cher, est un amphibien, c'est

à dire qu'une part de sa vie est terrestre et l'autre aquatique. Elle vit dans les forêts à feuilles caduques, près de cours d'eau ou de mares et les étangs peu profondes. Cependant, la déforestation et le remplacement par des forêts de conifères inadaptées entraînent une diminution rapide de son aire de répartition. Mesurant jusqu'à 20 cm, son corps noir tacheté de jaune la rend facilement reconnaissable. Cette espèce se reproduit par accouplement terrestre en mai-juin, avec une fécondation différée. Ovovivipare, elle donne naissance à un faible nombre de larves déjà pourvues de branchies. La vie associée de la salamandre ne présente pas de parasitisme ou de symbiose connue à ce jour. La salamandre partage son

biotope avec d'autres espèces comme la grenouille rousse et le triton alpestre. Sa peau sécrète un mucus toxique, et elle possède une capacité étonnante de régénération. Bien que protégée par la Convention de Berne, la salamandre est menacée par la dégradation de son habitat due à la déforestation et aux pesticides. Associée à des croyances médiévales, la salamandre a été adoptée comme emblème royal par certains rois de France comme François 1<sup>er</sup> (1504). Son statut de conservation international est classé en Annexe III de la Convention de Berne. Son nom, dérivé du latin et du grec, est lié à une ancienne croyance selon laquelle elle serait incombustible et vivrait dans le feu.

## LE 9 NOVEMBRE 2023

### « Hackathon de Châteaudun »

Un hackathon, marathon de programmation ou programmation est un événement durant lequel des groupes de développeurs volontaires se réunissent pendant une période de temps donnée afin de travailler sur des projets de programmation informatique de manière collaborative. La FAREC a

participé à l'HACKATHON organisé jeudi 9 novembre 2023 à Châteaudun par la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire au Campus Les Champs du Possible Xavier Beulin - Village by CA à Châteaudun sur le thème « La data au service des transitions agricoles », l'occasion de développer un

projet durant cette journée. Petite mention pour la 3<sup>ème</sup> place.



## 17,18 et 19 novembre 2023

### « Salon de la gastronomie et des vins de Châteauroux »

Le 17-18 et 19 novembre 2023, c'était le 25<sup>ème</sup> salon de la gastronomie et des vins de Châteauroux au parc des expositions de Belle-Isle, l'occasion pour la FAREC de faire découvrir ou redécouvrir les produits issus de la pisciculture d'étangs de la région Centre-Val de Loire (Rillettes de carpe, carpe fumée et esturgeon fumé). Produits transformés par Fishbrenne

ainsi que l'Auberge du Grèbe. C'est la deuxième participation à ce salon et des bilans positifs. Plus

d'une centaine de personnes se sont arrêtées sur le stand, la totalité des produits ont été vendus pour cette occasion. Une collaboration intéressante avec la marque C du centre pour ce salon. La Filière piscicole d'étangs est souvent mal connue ou méconnue, il est donc important de la soutenir lors d'événement comme celui-ci.



### « Bilan des visites de pêches »

En partenariat avec le syndicat des pisciculteurs de Brenne, destination Brenne, et le conseil départemental de l'Indre la FAREC a proposé plusieurs visites commentées de pêche d'étangs au public, accueillant aussi des groupes, de septembre à

décembre. Un bilan positif avec plus de 80 personnes (8 visites sur les 11 prévus ; aléas météorologique) ont assisté à des pêches d'étangs que ce soit des personnes de passage des comités d'entreprises ainsi que l'école de cuisine Ferrandi de Paris. Le froid et

la pluie bien présents n'était que secondaire pour tous.



12 janvier 2024

« Action Cormoran »

On a pu voir le 12 janvier 2024, au JT de TF1, « Le cormoran, la bête noire des pêcheurs » : lien : [ici](#) . Les pêcheurs/pisciculteurs en France sont confrontés à la prolifération des cormorans, un prédateur protégé, qui menace les étangs d'élevage et les poissons. Depuis vingt-cinq ans, la population de cormorans a augmenté de 50 %, atteignant 120 000 individus en eau douce. Cette croissance a entraîné une diminution significative de la production nationale de poissons d'étang, passant de 12 000 tonnes au début des années 2000 à moins de 3 000 tonnes en 2020. Les pisciculteurs et les amateurs de pêche appellent à des mesures de protection, critiquant le

manque d'action de l'État. La profession propose des solutions telles qu'un comptage plus réaliste, la simplification des tirs de dérogation sur les cormorans et un dispositif d'indemnisation par l'État pour compenser les pertes. La situation est considérée comme une catastrophe économique et un non-sens écologique, mettant en péril l'avenir de la filière piscicole en France. L'État accepte d'indemniser les éleveurs qui ont subi des dommages liés au loup ou à l'ours, qui sont également des espèces protégées mais il n'en est rien pour les dégâts liés aux cormorans. C'est pourquoi les deux structures représentant

les étangs que sont Étangs de France et l'association Française des professionnels de la pisciculture ont décidé de s'attacher les soins d'un cabinet d'avocats dont une des spécialités est la défense des producteurs et la reconnaissance des spécificités du milieu rural. En avril 2023, ce cabinet a réalisé un audit juridique sur la problématique cormorans et les échanges qui s'en sont suivis ont permis de définir une stratégie basée sur le judiciaire, le lobbying et la communication. Il est possible de participer en faisant un don, car il est primordial que les acteurs se mobilisent pour défendre et pérenniser ce beau métier.

## Rappel du Rapport interministériel CGAAER n° 21087 et CGEDD n° 014044-01 : Développement de la filière piscicole : octobre 2022

Le rapport interministériel CGAAER n° 21087 et CGEDD n° 014044-01 sur le développement de la filière piscicole offre une analyse approfondie de l'état actuel de cette industrie en France. Il aborde des aspects tels que la gestion des ressources aquatiques, les pratiques d'élevage, la qualité des eaux, et propose des recommandations pour renforcer la durabilité, l'efficacité économique et la compétitivité du secteur. Les principales conclusions mettent en avant la nécessité d'une gestion intégrée, d'innovations technologiques et de mesures réglementaires pour promouvoir la croissance de la filière piscicole française. Le rapport sur La pisciculture d'étangs se penche de manière approfondie sur cette activité en France. L'analyse couvre divers aspects, notamment la

gestion des étangs, les pratiques d'élevage, la qualité de l'eau et les enjeux économiques. Les conclusions mettent en évidence la nécessité d'une approche intégrée pour optimiser la durabilité de la pisciculture d'étangs, soulignant l'importance des innovations techniques, de la formation des pisciculteurs, et de la mise en œuvre de régulations adaptées. Les recommandations du rapport visent à renforcer la compétitivité du secteur, à améliorer la qualité des produits et à promouvoir une gestion durable des ressources aquatiques. Avec 112 000 ha d'étangs en métropole, la pisciculture d'étang a un fort potentiel de développement en France, ne serait-ce que pour regagner la production perdue au cours des dernières décennies. Le plan aquaculture d'avenir 2021-2027 fixe

l'objectif de maintien de la filière pisciculture d'étang, dont la production est extensive. Conformément aux lignes directrices de l'UE, il encourage les formes d'aquaculture contribuant à la protection, à la valorisation de l'environnement et de la biodiversité. La pisciculture d'étang constitue sans aucun doute le système de production piscicole le plus naturel et le moins coûteux : peu ou pas d'apport d'aliments, pas de consommation d'énergie... Quelle que soit sa vocation, un étang doit cependant être entretenu : maîtrise de la végétation, assés périodiques, etc. Le désintérêt général pour cette production piscicole pose question alors que la [souveraineté alimentaire](#) devient une préoccupation majeure pour notre pays.

## « CAP Filière de deuxième génération »



Un CAP filière (contrat d'appui à la filière) est un contrat signé entre le Conseil Régional et la structure représentante de la filière agricole concernée. Le projet de filière issu de la réflexion de ses acteurs. Il vise à l'amélioration de la filière dans sa globalité. Un CAP filière à une durée de 4 ans qui peut être reconduit sur les bases d'une nouvelle réflexion si les professionnels en éprouvent la nécessité. Le CAP filière s'élabore en 4 étapes : Le diagnostic de la filière, la définition des enjeux ou objectifs à atteindre, la mise en place d'une stratégie sous la forme d'un programme d'actions, la décision sur l'accord d'un soutien financier sur les actions. Sur la demande du Conseil Régional, Une généralisation de la co-présidence et du co-pilotage des CAP filières avec un partage de la co-animation. Cette Co-présidence se fera entre la FAREC et GDS Centre avec trois co-présidents que sont Pascal GOUMAIN, Joël DELOCHE (FAReC) et Alain MARIÉ (GDS). Ainsi, La filière piscicole arrive au terme de son 1er CAP filière (05/07/2019-04/07/2024). La programmation d'un CAP de 2ème génération est donc en réflexion. En région Centre-Val de Loire, la filière

piscicole rassemble divers maillons qui commencent avec l'écloserie jusqu'aux produits transformés, en passant par un réseau de producteurs implantés sur le territoire et de professionnels de la pêche d'étang et du négoce. Il est donc important de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs de la filière piscicole pour la construction de ce nouveau CAP, afin de construire des actions claires, visibles et ayant un impact suffisamment significatif pour les acteurs. L'objectif principal (pour préparer le nouveau CAP 2G et élargir les activités de pisciculture) est double.



D'abord, il vise à assurer la conservation et le développement des activités traditionnelles de pisciculture d'étang, en particulier en Brenne et Sologne, où le marché subit des changements avec des départs et de nouveaux acteurs. Il s'agit de consolider la filière, rétablir la production et pérenniser les acteurs existants tout en favorisant l'installation de nouveaux. En parallèle, le CAP 2G cherche à dynamiser la filière aquacole dans le cadre de la transition agricole et aquacole. Cela

implique la convergence entre les techniques anciennes de gestion d'étang et des méthodes modernes et innovantes telles que l'aquaponie, la production en cages, la production en circuit fermé, et en particulier l'algoculture, notamment la spiruline. L'objectif est d'ouvrir la filière à une diversité d'acteurs, y compris des agriculteurs en quête de diversification, et de répondre aux enjeux liés au changement climatique, à la santé des poissons et à la gestion de l'eau. Le CAP 2G vise également à adapter la filière aux marchés actuels et futurs, tout en assurant un approvisionnement local de protéine de qualité, contribuant ainsi à la souveraineté alimentaire et à la réduction des importations. Il met l'accent sur la valorisation des poissons de consommation, avec une attention particulière à diversifier la gamme pour garantir des approvisionnements constants tout au long de l'année, malgré la nature saisonnière de la pisciculture d'étang. Cela nécessite des infrastructures de stockage, des unités de production en pleine eau, des cages et même des systèmes de production hors-sol



## 17 janvier 2024

### « Projet d'application »



La FAREC a été contacté par l'Université d'Orléans dans le cadre d'un projet d'application pour les étudiants de la licence professionnel MPGE "Gestion de l'eau et développement de ses territoires" basé à Châteauroux. La thématique se base sur l'étude de l'impact des vidanges d'étangs de la

pisciculture extensive en matière de qualité de l'eau. Les étudiants ont travaillé sur une chaîne d'étangs où ils ont analysé l'eau. Ils ont eu sept semaines pour travailler sur la problématique avec un compte-rendu de leur travail. Le 17 janvier 2024 a eu lieu l'oral et la restitution du projet. Un bilan satisfaisant avec un gros travail établi. Il est difficile de mesurer réellement l'impact d'une vidange avec les données comparatives. En effet, il n'a pas été simple pour les étudiants d'établir une conclusion précise. La bibliographie existante se base

sur la qualité de l'eau issu des cours d'eau, très peu se basant sur l'eau circulant dans les fossés entre les étangs d'une chaîne.



## 5 février 2024

### « Réunion des animateurs nationaux »

Le 5 février 2024 les animateurs des différentes structures piscicoles d'étangs en France se réuniront le temps d'une réunion afin d'échanger sur les

projets établis en 2023 et les projets qui seront établis pour 2024. Cette réunion sera menée par l'ITAVI en co-animation avec la FAREC. Ces

réunions sont primordiales pour échanger sur les différentes expériences de chaque structure et crédibiliser la Filière Aquacole.

## 19, 20 et 21 Avril 2024

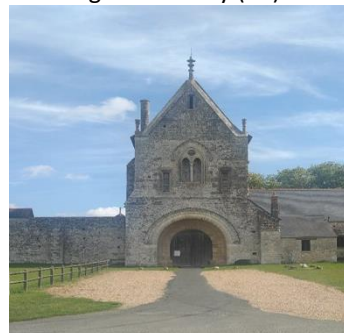
### « Salon des Étangs »



Le salon des étangs est une manifestation, organisée par des associations de gestionnaires d'étangs, a pour but de faire connaître les étangs et les piscicultures, leurs atouts environnementaux, la valeur qu'ils représentent et les possibilités de les promouvoir.

Pour ce faire, l'ambition est de proposer des conférences, d'accueillir des exposants dont les produits ou services sont d'une manière ou d'un autre associé aux étangs et de présenter diverses activités autour de ce même thème. Le Salon des Étangs a été initié par l'Association Étangs Isère, la première édition a eu lieu les 27 et 28 mai 2023, à la Côte Saint André en Isère. Près de 90 exposants ont été réunis et plusieurs milliers de visiteurs ont été accueillis. Nous voici donc en route pour la deuxième édition. Le Salon des Étangs a

pour vocation de sillonner les régions françaises afin de faire découvrir à tous ce fabuleux écosystème anthropique. Le deuxième salon aura donc lieu le 19, 20 et 21 Avril dans notre région du Centre-Val de Loire à la Grange de Meslay (37).



## À RETENIR :

- ◇ Alexandre CHAPLAULT et son expérience en pisciculture depuis plus de 15 ans
- ◇ L'algoculture, en plus de ses avantages écologiques, présente un potentiel économique significatif.
- ◇ La FAREC a participé à l'HACKATHON organisé jeudi 9 novembre 2023 à Châteaudun, mention pour la 3<sup>ème</sup> place.
- ◇ Le 17-18 et 19 novembre 2023, c'était le 25<sup>ème</sup> salon de la gastronomie et des vins de Châteauroux. Bilan positif et les visiteurs au rendez-vous.
- ◇ Avec plus de 80 personnes, les visites de pêches se sont bien déroulées malgré des conditions météorologiques simple.
- ◇ Les pêcheurs/pisciculteurs en France sont confrontés à la prolifération des cormorans, un prédateur protégé, qui menace les étangs d'élevage et les poissons. Que faut-il faire pour se faire entendre ?
- ◇ Le rapport interministériel CGAAER n° 21087 et CGEDD n° 014044-01 sur le développement de la filière piscicole offre une analyse approfondie de l'état actuel de cette production en France.
- ◇ Le développement de l'aquaculture : Un enjeu de souveraineté alimentaire : [lien](#)
- ◇ Le CAP filière deuxième génération est en réflexion, cette fois une co-présidence avec le Groupement de Défense Sanitaire à la demande du Conseil Régional. Importance de le construire avec les acteurs PROFESSIONNELS.
- ◇ Le deuxième salon des Étangs aura lieu le 19, 20 et 21 avril 2024 dans notre région du Centre-Val de Loire à la Grange de Meslay (37).

## DATES IMPORTANTES :

23 Février 2024 à Châteauroux, réunion du comité de filière pour la réflexion du CAP de deuxième génération

Le 2<sup>ème</sup> salon des étangs le 19-20-21 avril 2024 à la Grange de Meslay (37)